

*Affaires courantes*

Soit dit en passant, le rapport publié ce matin fait état des 20 000 personnes sans abri qui vivent dans les rues de Toronto et des 84 000 ménages dont la survie dépend des banques d'alimentation. C'est dire que le taux de chômage de 3,4 p. 100 ne reflète pas fidèlement la situation à Toronto.

À Montréal, en septembre, le taux de chômage était de 8 p. 100, mais il y avait 126 000 chômeurs, ce qui dépasse largement le nombre total de sans-emploi à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné le taux de chômage dans cette ville, il faudra avoir travaillé pendant 16 semaines, au lieu de 10 comme avant, pour avoir droit à des prestations. À Vancouver, le taux de chômage s'élevait à 6,1 p. 100 en septembre, mais il y avait 51 000 chômeurs.

• (1130)

Pour revenir à Montréal, j'ai soulevé cette question à la Chambre en juin dernier lorsque la Commission du développement économique de cette ville a publié son rapport. La Commission a souligné que le taux de chômage dépasse 15 p. 100 dans 23 quartiers de Montréal et 20 p. 100 dans six. Le rapport cite notamment un taux de 21 p. 100 au Parc Extension et de 18 p. 100 au Plateau Mont-Royal.

La nouvelle configuration, qui sépare les zones métropolitaines des régions rurales, est peut-être une bonne chose pour les régions rurales, mais elle ne règle ni le problème de l'équité ni celui de la justice, parce qu'elle doit être prise en considération à la lumière des dispositions du projet de loi C-21.

En nous présentant cette configuration ou ce rapport ce matin, la ministre a déclaré que la nouvelle configuration allait nous permettre d'offrir un traitement plus juste et plus équitable aux chômeurs. Je voudrais signaler que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, après avoir étudié cette question au cours de la dernière législature, a déclaré qu'il croyait que tous les prestataires de toutes les régions devraient recevoir le même traitement. À son avis, un programme commun offrirait un traitement plus équitable et plus généreux aux personnes défavorisées habitant dans des régions où le taux de chômage est faible et ne reflète pas leur situation de fortune personnelle.

Le Comité recommandait une norme d'admissibilité commune de dix semaines pour tous les travailleurs, peu

importe la région du Canada qu'ils habitaient, parce que ce sont les personnes, et non les régions, qui sont touchées par le chômage. Les chômeurs de Toronto, de Montréal ou de Vancouver, même si le taux de chômage dans leur région est plus faible que dans les régions rurales, sont tout aussi durement touchés que les chômeurs des secteurs ruraux. La nouvelle configuration qu'a présentée la ministre aujourd'hui ne fait qu'aggraver les choses, ce qui est tout à fait injuste.

Je reviens au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'assurance-chômage qui a déclaré que tous les prestataires devraient recevoir le même traitement et que nous devrions adopter une norme commune pour l'ensemble du pays. Je voudrais également parler de la commission royale d'enquête Forget, créée par le gouvernement au cours de la dernière législature.

Qu'est-ce que M. Forget et les membres de sa commission avaient à dire? Ils ont affirmé que bien des gens jugeaient que le programme actuel était injuste, illogique, trop compliqué et contraire aux principes de l'assurance sociale. Des critères différents s'appliquent à des gens qui, même s'ils se trouvent dans les mêmes circonstances, ont droit à des prestations différentes. Les normes d'admissibilité sont compliquées et les périodes de prestations diffèrent. La Commission a ajouté que le fait d'établir l'admissibilité des prestataires en fonction du taux local de chômage est injuste, puisque le taux est un bien piètre indicateur des possibilités d'emploi.

Pour toutes ces raisons, cette nouvelle configuration des régions économiques de l'assurance-chômage qui nous a été présentée ce matin pourra aider dans certaines régions rurales, mais elle empirera les choses pour les chômeurs des grands centres urbains.

Une autre raison qui rend inacceptable le rapport que la ministre a déposé ce matin est que le gouvernement, selon le récent rapport du vérificateur général, a réduit les ressources accordées à Statistique Canada. La conséquence de ces réductions est que les rapports statistiques sur le marché du travail sont maintenant douteux et peu sérieux. Dans une question que j'ai posée à la Chambre le 26 octobre, après le dépôt du rapport du vérificateur général, j'ai fait remarquer que le vérificateur avait dit que la taille des échantillons pour l'enquête sur la population active avait diminué à cause des récentes compressions budgétaires. Par conséquent, il a déclaré que l'exactitude des résultats de l'enquête était douteuse.